

L'an deux mil huit, le 4 septembre, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André DIETTE, Maire.

Etaient présents : Mmes Trouchard, de Besombes, Amiot, Vanzetta et MM Rabot, Lebrun, Fouquet.

Absents : Monsieur Chapatte, excusé et Monsieur Smorodintzeff.

Monsieur Rabot a été élu secrétaire.

Approbation du conseil municipal du 27 juin 2008

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu du conseil du 27 juin 2008.

Renouvellement du contrat de Madame Le Donge pour une durée de six mois :

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents la reconduction, pour une durée de six mois, du contrat à durée déterminée de Madame Le Donge, employée en tant qu'agent des services techniques.

Embauche de Monsieur Sire :

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'embaucher Monsieur Sire en contrat à durée déterminée jusqu'en décembre 2009, en qualité d'agent des services techniques.

Club des aînés :

Monsieur le Maire évoque la création d'un club des aînés au sein du village. Le conseil municipal décide à l'unanimité de le proposer à nos anciens.

Remplacement des portes de secours de la salle des fêtes :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil autorise à l'unanimité l'achat des portes de secours. Cet achat fera l'objet d'une demande de subvention.

Etat d'avancement du syndicat intercommunal :

La commune de Boullarre s'inquiète du coût de fonctionnement de ce syndicat. A l'invitation du Maire de Boullarre, les Maires du RPI seront à la prochaine réunion de leur Conseil afin de leur en expliquer le but et le fonctionnement.

Remplacement des stores de l'école :

Monsieur le Maire informe les conseillers du prochain changement des stores de l'école qui sont cassés.

Achat d'une débroussailleuse :

Monsieur le Maire a procédé à l'achat d'une nouvelle débroussailleuse et a fait réparer l'ancienne.

Coût de fonctionnement du secrétariat de mairie:

Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur le coût de fonctionnement du secrétariat de mairie, notamment concernant les fournitures administratives telles que l'achat de classeurs d'urbanisme, registres de sécurité, guides du voisinage, guide électoral, dossiers et chemises de mariage, livrets de famille, cartouches d'encre pour imprimante, etc. ainsi que sur l'achat de timbres poste qui sont une partie non négligeable du budget de fonctionnement.

Achat de meubles pour la mairie :

Une commande de meuble a été faite pour la rénovation de la salle du conseil municipal.

Appels d'offres électricité et peinture :

Concernant l'électricité, deux artisans ont répondu à l'appel d'offre. Leurs propositions ne correspondant pas aux attentes un nouvel appel d'offre sera lancé.

Concernant la peinture, deux sociétés ont répondu. La proposition de Monsieur Philippe Ruet a été retenue pour un coût de 30 € le mètre carré (18 000 € TTC). Les travaux concernant la salle des fêtes, le bureau du Maire et la salle du Conseil Municipal sont prévus pour fin décembre 2008 début janvier 2009.

Appel d'offre réfection voirie :

Un pli a été reçu. Il a été ouvert pendant le Conseil. Proposé par l'entreprise Loeltz, les travaux concernant l'arrêt de bus à Beauval et le 1 rue Louis Faussard s'élèvent à 13 160 € HT, soit 15 739 € TTC. Une subvention avait été accordée à la commune pour ces travaux.

Questions diverses :

- Concessions du cimetière :

Afin de permettre un meilleur entretien du cimetière, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à revaloriser le prix des concessions. Une réflexion est menée portant sur le maintien de la concession perpétuelle. Un nouveau règlement sera proposé lors du prochain conseil.

	Neufchelles	Betz	Mareuil sur Ourcq
Trentenaire	61 €	250 €	100 €
Cinquantenaire	N'existe pas	435 €	150 €
Perpétuelle	92 €	N'existe pas	600 €

Le Conseil, après délibération, vote à l'unanimité l'augmentation des prix des concessions et la création de concessions cinquantenaires :

Trentenaire	120 €
Cinquantenaire	180 €
Perpétuelle	350 €

- Dégâts des eaux à Beauval en 2006 :

Monsieur le Maire a pris contact avec le conseil général pour connaître l'état d'avancement de ce dossier. Le Conseil Général l'a informé que le fonds départemental d'ingénierie était susceptible de ne pas être compétent et qu'il devrait être saisi directement par la commune. Les coûts engendrés pourraient faire l'objet d'une demande de subvention.

Monsieur le Maire, lorsqu'il aura été avisé officiellement de cette décision, saisira Monsieur Boulland, Conseiller Général, pour exiger une prise en charge complète par le Conseil Général; la décision d'irrecevabilité intervenant deux ans après les faits apporte un retard inacceptable au traitement de ce dossier.

- Mobilier pour l'école :

Il avait été prévu d'acheter du mobilier pour l'école. Le mobilier concerné n'étant pas adapté aux enfants de grande section, la commune de Rouvres nous prête celui dont elle se servait.

- Horaires école :

Les heures de classe restent inchangées.

- Sécurité et discipline dans le bus :

Madame Fontaine renforce la surveillance lors du transport scolaire. Le Conseil rappelle son attachement à la sécurité des enfants et au respect des personnes qui assurent cette sécurité. De plus, tout manquement à la discipline et au respect d'autrui fera l'objet d'une sanction disciplinaire.